

RÈGLEMENT OFFICIEL – LES 24 HEURES DE L'ERMITAGE

Édition 12/13 Décembre 2026

Article 1 : Organisation

L'événement « Les 24 heures de l'Hermitage » est organisé par UK ORGANISATION avec le soutien et la co-organisation de la municipalité. L'épreuve est une compétition à taille humaine, limitée à 100 participants maximum.

Article 2 : Formats de Course et Profils des Circuits

2.1 Le Contre-la-montre (Samedi matin)

- **Profil du circuit** : Une montée sèche de 450 m de distance avec un dénivelé positif de 95 m (+95 m D+).
- **Format de départ** : Départ individuel donné toutes les 20 secondes.
- **Réglementation** : L'utilisation des bâtons est strictement interdite sur cette épreuve.
- **Âge requis** : Épreuve ouverte à partir de 16 ans.
- **Classements et Podiums** : 1er, 2ème, 3ème Masculin et Féminin. Prix spéciaux pour le/la plus jeune et le/la plus âgé(e).

2.2 Les 24 Heures (Du Samedi après-midi au Dimanche après-midi)

- **Profil du circuit** : Un parcours en aller-retour d'une distance totale de 900 m, présentant un dénivelé positif de 95 m (+95 m D+). **EN COURS DE VALIDATION, POSSIBILITÉ DE BOUCLE POUR FACILITÉ LE CROISEMENT**
- **Priorité et sécurité** : Les concurrents en phase de montée sont absolument prioritaires sur les concurrents en phase de descente. Les coureurs qui descendent doivent obligatoirement s'écarter pour laisser le passage libre.
- **Formats de participation** : L'épreuve se dispute en Solo, Duo (équipe de 2) ou par Équipe de 4.
- **Gestion des relais** : La gestion des relais est totalement libre et s'effectue par la transmission de la puce de chronométrage. Un seul concurrent de l'équipe est autorisé à être en course en même temps.
- **Mixité** : Une équipe mixte (Duo ou 4) est obligatoirement composée de 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

Article 3 : Tarifs d'Inscription et Prestations

3.1 Grille Tarifaire

Catégorie	Tarif
Contre-la-montre seul	10 € par personne
24 Heures SOLO	60 € (Contre-la-montre inclus)
24 Heures DUO	100 € (Contre-la-montre inclus - soit 50 €/pers)
24 Heures ÉQUIPE DE 4	160 € (Contre-la-montre inclus - soit 40 €/pers)

3.2 Le Package Inscription

Pour tous les inscrits à l'épreuve des 24 Heures, la participation au Contre-la-montre du samedi matin est automatiquement incluse et gratuite. Le montant comprend également par participant :

- L'accès à la course et à l'infrastructure de l'événement.
- 1 ticket "Pasta Box" pour le repas chaud géant.
- 1 ticket "Soupe" pour le ravitaillement nocturne.
- L'accès libre et illimité à l'eau chaude à la Base Vie.

Article 4 : Conditions de Participation et Justificatifs

Hors contre-la-montre (dès 16 ans), l'épreuve des 24 heures est ouverte à toute personne majeure. La participation est conditionnée à la présentation obligatoire d'une licence d'athlétisme (FFA) en cours de validité ou d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) en cours de validité.

Article 5 : Chronométrage et Base Vie

Le comptage des tours est assuré par un système électronique à puces avec affichage des résultats en direct sur écran géant au niveau du PC Course. Une Base Vie (Camp de base) sera installée au sommet de la bosse pour centraliser les coureurs et l'organisation.

Article 6 : Matériel Obligatoire Strict (Par personne)

Chaque participant doit obligatoirement posséder :

- Une lampe frontale en parfait état de marche.
- Une couverture de survie obligatoire.
- Un sifflet et un gobelet personnel réutilisable.
- Kit Textile Hivernal : Une veste de pluie, un pantalon de pluie, une doudoune et des vêtements chauds de rechange.
- Autonomie : Votre propre ravitaillement en nourriture personnelle.

Article 7 : Restauration Payante (Public & Suppléments)

La buvette de la Base Vie proposera de la soupe et des boissons chaudes en continu. Les repas (Pasta Box) ou boissons commandés en dehors des tickets coureurs ou par les accompagnateurs/public seront payants au comptoir.

Article 8 : Encadrement Médical et Arbitrage

L'équipe médicale officielle (médecin, infirmiers, kinésithérapeute) sera continuellement sur le terrain et participera à la compétition. Elle a le pouvoir absolu d'imposer un arrêt obligatoire de 30 minutes au chaud à tout coureur présentant des signes d'hypothermie ou de fatigue extrême.

Article 9 : Droit à l'Image

Par sa participation, chaque coureur autorise l'organisation à utiliser les photos ou vidéos prises durant l'événement pour la communication sur les réseaux sociaux.